



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 4 mai 2018 – n° 61/H030

BUREAU

Réunion du 21 mars 2018

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 21 mars 2018 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	PRESENTATION ET BILAN DU COMITE DU CONTENTIEUX DES ENQUETES STATISTIQUES OBLIGATOIRES	4
II.	PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL RIL-RORCAL	6
III.	AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DECLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	8
IV.	ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC	10
V.	AVANCEMENT DU MOYEN TERME	15
VI.	ACTUALITES DU CNIS	16
VII.	CONCLUSION	18

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA) Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BERTHOLON	Raphaëlle	
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
FOURNIER	Jacques	Banque de France
LENGLART	Fabrice	France Stratégie
MARCEL	Tahiry	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
REDOULES	Olivier	Mouvement des entreprises de France (Medef)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
CASES	Chantal	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
COLIN	Cristel	Insee - Direction des statistiques d'entreprises
GOTTI	Brigitte	Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Intervenants

BOULIDARD	Marie-Hélène	
BRUNETIERE	Jean-René	Chaire Economie du climat
ISNARD	Michel	Insee – Inspection générale
REDOR	Patrick	Insee – Unité des affaires juridiques et contentieuses (UAJC)

Invités permanents

AFSA	Cédric	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
CANCEL	Sébastien	Secrétariat général du Cnis
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LHERITIER	Jean-Louis	Ministère des Solidarités et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis
PROST	Corinne	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
SEDILLOT	Béatrice	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, remercie les membres du Bureau pour leur présence. Il accueille Olivier REDOULES, le nouveau représentant du Medef et précise que Brigitte GOTTI, absente ce jour, rejoint également le Bureau pour représenter la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

I. PRESENTATION ET BILAN DU COMITE DU CONTENTIEUX DES ENQUETES STATISTIQUES OBLIGATOIRES

Michel ISNARD, président du Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires, indique que ce Comité constitue une formation spéciale du Cnis. L'article 7 de la loi du 7 juin 1951 précise en effet « *qu'en cas de défaut de réponse après mise en demeure, dans le délai imparti par ladite mise en demeure, ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative prononcée par le ministre chargé de l'économie sur avis du Conseil national de l'information statistique réuni en comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1^{er} bis* ».

Cette procédure ne concerne que les entreprises. Pour les personnes physiques, des amendes pénales sont prévues. Il faut donc qu'interviennent des agents assermentés pour constater la non-réponse, ce qui rend l'exercice difficile.

Le Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires a pour mission officielle de donner un avis sur les propositions d'amendes en provenance des services producteurs. Dès lors qu'une enquête statistique est obligatoire, l'entreprise qui ne répond pas encourt un risque d'amende et le Cnis doit donner son avis. Son objectif officiel vise à augmenter les taux de réponse aux enquêtes statistiques obligatoires et, de ce point de vue aussi, le dispositif fonctionne.

La procédure en vigueur se révèle longue en raison des multiples contacts entre le service producteur ou le Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires et les entreprises. Tout d'abord, une lettre avis avertit l'entreprise de l'enquête et de son caractère obligatoire. En cas de non-réponse, le service producteur peut envoyer une, voire deux lettres de rappel. Ces deux premières étapes font partie de la procédure classique de collecte. Les deux phases suivantes relèvent du précontentieux. L'administration envoie une lettre de mise en demeure avant de dresser un constat de non-réponse. Le Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires envoie ensuite une lettre de saisine à l'entreprise pour connaître les raisons pour lesquelles elle n'a pas répondu à l'enquête. Le Comité se réunit pour examiner les motifs de cette non-réponse. Il informe ensuite l'entreprise de l'amende prononcée. Il peut également donner une réponse au recours gracieux le cas échéant. Le Comité se réunit deux fois l'an. Compte tenu de cette procédure, il se passe environ six mois entre l'envoi du questionnaire et la notification de l'amende. Le Comité peut rendre 4 types d'avis : aucune amende, une amende avec dispense de paiement, une amende avec sursis de paiement ou une amende ferme qui se transcrit dans un titre de perception que l'entreprise reçoit sous deux ou trois mois. Le montant de l'amende, inscrit dans la loi, varie de 75 à 2 250 euros par enquête. Ce montant apparaît faible, mais comme il est dû pour chaque enquête, il peut inciter certaines entreprises à répondre.

Le Comité est composé d'un président nommé par le Président du Cnis, un représentant du Garde des Sceaux, un représentant du directeur général de l'Insee, trois représentants des organisations professionnelles, deux représentants des syndicats de salariés et un représentant des services producteurs. Le secrétariat est assuré par l'unité des affaires juridiques et contentieuses de l'Insee.

Patrick REDOR, secrétaire du Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires, présente ensuite le bilan du fonctionnement du Comité du contentieux. Cette opération se révèle relativement complexe et mobilise donc des ressources importantes. Le Comité tient deux sessions par an, en juin et décembre. 14 services d'enquêtes sont impliqués : 9 au sein de l'Insee, le Cereq, la Dares, le SDES, le SIES et le SSP. La procédure est automatisée grâce à une application pour laquelle plus de 130 utilisateurs sont habilités. Le secrétariat du Comité est assuré par un contrôleur et un demi-cadre A au sein de l'unité des affaires juridiques et contentieuses de l'Insee. Un code spécifique a été inscrit dans l'application Pilot qui mesure la consommation des plans de charge des différentes opérations menées par l'Insee et l'exploitation de ces mesures est en cours.

L'activité du contentieux est mesurée à partir du nombre de dossiers soumis. Au cours des dernières années, le nombre de dossiers a très légèrement progressé. En 2017, sur 25 enquêtes, le Comité a traité 5 700 dossiers contre 5 600 en 2016. En 2015, le nombre de dossiers examinés s'était révélé très faible (2 600) par suite de la décision du service statistique national sur les enquêtes (SSNE), ancien service statistique de l'Industrie, de ne pas faire de mise en contentieux.

Le Comité n'examine pas seulement des dossiers nouveaux, car le pourcentage de récurrence reste élevé, entre 30 et 50 % par session. Le véritable objectif du Comité, qui consiste à augmenter le taux de réponse, est bien atteint, puisque plus d'un tiers des entreprises répond à l'issue du déclenchement d'une procédure de mise en contentieux. Dans quatre cas sur cinq, les questionnaires sont récupérés suite à la prise de contact. Ainsi, la lettre de saisine déclenche généralement la réaction de l'entreprise. Lorsque la procédure n'a pas abouti et qu'une amende est prononcée, un titre de paiement est délivré. Un tiers des amendes est annulé. Un autre tiers est exonéré. Sur l'année 2017, 1 700 titres de paiement ont été émis, pour un montant de près d'un million d'euros, soit 535 euros en moyenne par titre de paiement. Le taux de recouvrement s'établit à 80 %.

Michel ISNARD rappelle que l'article 3bis de la loi du 7 juin 1951 introduit par la loi pour une République numérique prévoit la transmission électronique des données entre les entreprises et le SSP, notamment les données de caisse. Pour ce dispositif, le montant d'amende peut atteindre jusqu'à 50 000 euros. Une procédure spécifique devrait néanmoins être mise en place, car la loi impose au Comité du contentieux d'entendre systématiquement les entreprises. Pour l'instant, aucune proposition d'amende a été transmise au Comité. Aujourd'hui, dans de rares cas, des recours sont présentés devant le tribunal administratif et le SSP les gagne dans leur grande majorité. Par ailleurs, le contentieux nécessite l'envoi de plusieurs lettres recommandées, ce qui présente un coût important. Cela a conduit le SSP à réduire les mises en contentieux. La possibilité de recourir à des envois de courriers recommandés par voie électronique doit donc être étudiée. Pour l'instant, cependant, cette modalité nécessite l'accord des deux parties.

Fabrice LENGART, représentant France Stratégie, s'enquiert du coût du contentieux. Il observe par ailleurs que le nombre de questionnaires récupérés apparaît plutôt faible, mais il se demande si la suppression de la procédure n'entraînerait pas une baisse encore plus importante du taux de réponse.

Michel ISNARD remarque que le SSNE n'a pas utilisé le contentieux en 2015, mais il est revenu l'année suivante, ce qui démontre que cette procédure s'avère pertinente pour les résultats. Ne sont comptabilisés dans les questionnaires récupérés que les questionnaires dont les réponses sont exploitables. Or certaines entreprises renvoient des questionnaires vides. L'échantillonnage prend en compte la taille des entreprises et le contentieux fait de même. Les questionnaires récupérés se révèlent donc *a priori* plus « utiles ». Sur l'enquête ESA, qui couvre 100 000 entreprises, par exemple, le pourcentage de questionnaires récupérés (1 %) peut sembler faible, mais il s'agit de questionnaires utiles.

Jacques FOURNIER, représentant la Banque de France, s'enquiert de la taille des entreprises qui ne répondent pas. Il souhaite également savoir si des mesures de publicité des sanctions sont prévues, observant que l'image de l'entreprise compte souvent plus que le montant de l'amende pour les grandes entreprises.

Roxane SILBERMAN, représentant les chercheurs en sciences économiques et sociales, s'enquiert des secteurs d'activité les plus concernés et demande si certains d'entre eux semblent préférer payer une amende plutôt que répondre à l'enquête.

José BARDAJI, représentant la Fédération française de l'assurance (FFA), rappelle que lorsque les enquêtes de conjoncture sont devenues obligatoires, une diminution du taux de réponse sur les enquêtes qui restaient facultatives avait été constatée. L'évaluation de l'impact du caractère obligatoire d'une enquête se révèle complexe, car il peut influencer la participation à d'autres enquêtes. Il demande s'il existe une procédure d'augmentation du montant de l'amende en fonction du nombre de non-réponses d'une même entreprise.

Patrick REDOR indique que l'affinement de l'analyse des taux de réponse par type d'entreprises ou par secteur se révélerait pertinent. Cependant, le Comité du contentieux ne dispose pas des moyens nécessaires pour exploiter la masse de données qu'il détient. Les gains engendrés par l'activité du Comité ne peuvent pas forcément être mesurés par le montant des amendes. Il faut également tenir compte des gains de précision acquis grâce aux questionnaires récupérés. Patrick REDOR rappelle par ailleurs que la

procédure repose sur une initiative des services producteurs. Si ceux-ci choisissent d'engager cette démarche, c'est bien parce qu'ils considèrent qu'elle est nécessaire pour améliorer les résultats de leurs enquêtes. Le Comité du contentieux formule simplement un avis.

Michel ISNARD précise que l'article 3bis permet la publicité des amendes. *A contrario*, celle-ci n'est pas prévue dans le dispositif actuel et il faudra très probablement revoir ce point. Le Parlement s'est montré tout à fait ouvert à la possibilité de publier ces amendes. Un amendement demandant sa suppression a en effet été rejeté tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat. Il reste une difficulté pratique à résoudre. La mention de toutes les entreprises sanctionnées peut noyer l'information, mais la sélection de quelques-unes se révèle très délicate.

En matière de récidive, le Comité a défini un barème qui prend en compte deux parties : le fait qu'une entreprise soit récidiviste dans les trois dernières années et la taille des effectifs. Pour l'enquête Liaisons financières, les services interrogeaient les têtes de groupe qui n'employaient généralement pas de salariés. Un nouveau critère avait donc été introduit pour les entreprises de taille importante dans un secteur donné. Pour les multirécidivistes qui ont fait l'objet d'au moins six dossiers au cours des six dernières sessions, le Comité s'est donné la possibilité de monter jusqu'à 2 250 euros. 50 % des entreprises ne répondent pas et sont connues pour cela, mais pour les autres, il s'agit souvent d'un premier cas de non-réponse. Or l'intervention du Cnis dans la procédure permet de faire revenir les entreprises beaucoup plus facilement.

Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee, remarque que les recettes engrangées par le contentieux retournent au budget général de l'Etat et non dans le budget de l'Insee. Il observe par ailleurs que la proportion de récidives démontre que la procédure n'est pas totalement dissuasive, compte tenu du montant de l'amende. Il demande s'il existe une procédure du même type dans le domaine des statistiques financières.

Jacques FOURNIER confirme que cette procédure existe pour les banques centrales, mais là encore, les montants des amendes fixés par un règlement européen restent trop faibles. Sans reprendre le modèle américain qui prévoit des montants d'amendes faramineux, il semble que la question du « name&shame » se révèle plutôt efficace, notamment pour les grandes entreprises récidivistes.

Michel ISNARD indique que le Cnis pourrait émettre le vœu que le montant des amendes prononcées par le Comité du contentieux soit relevé.

II. PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL RIL-RORCAL

Patrice DURAN précise que ce rapport a déjà été présenté dans deux commissions : la commission Territoires et la commission Démographies et questions sociales.

Marie-Hélène BOULIDARD, présidente du groupe de travail RIL-RORCAL, rappelle que ce groupe de travail relevait de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) et visait à l'amélioration de la collaboration entre l'Insee et les collectivités locales pour la gestion des RIL dans le cadre du projet RORCAL conduit par l'Insee pour réorganiser le répertoire commun d'adresses localisées qui constitue la base de sondage des enquêtes annuelles de recensement dans les communes de plus de 10 000 habitants. Le projet RORCAL représente un projet de modernisation des outils de gestion du RIL. L'Insee s'est orienté vers un outil collaboratif avec trois applications alimentant une base de données unique : le gestionnaire RIL au niveau de l'Insee, l'interlocuteur dans les communes et l'enquêteur de terrain. L'Insee a cherché à innover pour améliorer encore la qualité des RIL et accroître leur interopérabilité, c'est-à-dire faciliter les échanges avec les communes qui ont pu constituer leur propre référentiel d'adresses.

Le groupe a finalisé ses travaux fin 2016 et son rapport a été validé par la CNERP en octobre 2017. RORCAL est désormais déployé dans les communes depuis le printemps 2017. Ce projet transforme le processus de collaboration entre l'Insee et les RIL, avec des échanges en continu. Il permet aussi au correspondant RIL en commune (CORRIL) de gagner en technicité sur la gestion de la base de sondage. Le groupe a travaillé de fin 2015 à fin 2016 dans un contexte de fin de projet RORCAL pour l'Insee. La démarche s'est révélée très réactive, puisque de nombreuses recommandations du groupe ont été prises en compte au fil de l'eau par l'Insee. Ce groupe avait pour finalité de renforcer l'implication des communes dans la gestion du RIL et de renforcer les partenariats Insee-communes. Il s'inscrivait dans la continuité d'un

précédent groupe de travail présidé par Mme Bouldard sur cette collaboration autour du déploiement des RIL qui avait donné lieu à un premier rapport en 2013.

Le mandat confié au groupe consistait à réinterroger les questions de gouvernance, qu'il s'agisse des droits et obligations de chacun ou d'éventuelles évolutions du cadre juridique, réinterroger le rôle opérationnel de chacun des acteurs autour des process et de l'organisation opérationnelle de la collaboration sur un calendrier annuel revisité et précisé, contribuer à la communication pour accompagner les acteurs en commune et travailler sur les liens entre le RIL et la Base Adresse Nationale (BAN) de l'IGN pour assurer l'articulation entre la contribution des communes à la mise à jour de la BAN et leur contribution à la gestion du RIL. Le groupe de travail était composé de 16 personnes. Les échanges se sont révélés nombreux et constructifs. En parallèle, l'Insee animait des groupes de travail avec l'IGN et le SOeS et présentait des retours à chaque réunion. Le groupe a néanmoins regretté de ne pas avoir accès à une version test de l'outil durant ses travaux.

Les 27 recommandations issues des travaux du groupe couvrent trois domaines : la gouvernance, les process et la communication, la formation et l'accompagnement des correspondants RIL en commune. Elles sont classées en trois niveaux de priorité. Un grand nombre d'entre elles a été intégré dans le projet RORCAL, notamment les préconisations techniques.

Sur la gouvernance, le groupe de travail avait émis 8 recommandations. La première recommandation visait à adapter les textes législatifs et réglementaires à ce nouvel environnement collaboratif et aux nouvelles pratiques professionnelles pour favoriser une compétence partagée et une coresponsabilité sur la qualité du RIL. Certaines communes se sont largement impliquées pour constituer un RIL de qualité, mais pour d'autres, cet exercice reste un peu abscons et le correspondant RIL se trouve un peu esseulé. Si le groupe considérait donc que toutes les conditions étaient réunies pour instaurer une coresponsabilité entre l'Insee et les communes autour de la qualité du RIL, deux positions s'étaient dessinées parmi ses membres. Pour certains, la gestion du RIL faisait partie intégrante des opérations de recensement et les textes ne devaient être modifiés que très partiellement. Il s'agissait simplement de préciser que l'Insee organise et contrôle tandis que les communes préparent et réalisent. D'autres estimaient en revanche que faire entrer la gestion du RIL dans ce modèle sans modifier les textes ne suffirait pas à faire émerger cette notion de compétence partagée et de coresponsabilité. La notion de copropriété évoquée au fil des travaux n'est pas apparue pertinente *in fine*. En effet, c'est moins une question de propriété que d'engagement et de partage de responsabilité qui se pose. Il s'agissait donc d'officialiser une responsabilité partagée pour la qualité du RIL alors que, dans les textes, le recensement est placé sous la responsabilité de l'Etat.

D'autres recommandations de gouvernance avaient trait au correspondant RIL dans les communes. A l'origine, celui-ci n'était pas identifié dans les textes qui régissent le recensement. Cette mission a émergé au fil des années. Le groupe a souhaité que la gestion du RIL et les missions des acteurs locaux soient définies et encadrées par les textes comme le sont les opérations de collecte et les acteurs qui y concourent, compte tenu de l'importance actuelle de cette mission.

Le groupe de travail avait également émis une douzaine de recommandations techniques sur le process annuel, l'ergonomie et les fonctionnalités, ainsi que les échanges d'informations avec l'IGN et le SOeS. Ces recommandations ont, pour la plupart, été prises en compte.

Sur l'information, la communication et l'accompagnement des correspondants RIL, le groupe avait recommandé d'assurer la montée en compétence des CORRIL, leur reconnaissance et la sensibilisation des élus à l'importance de la qualité du RIL pour la qualité de leur population. Enfin, le groupe avait recommandé de promouvoir l'usage des RIL au-delà des opérations du recensement. Depuis 2009, les organismes publics et les acteurs en charge d'une mission de service public peuvent en effet utiliser les RIL. La promotion de cet usage permettrait de contribuer à la reconnaissance de cette mission dans les collectivités et à la montée en qualité des RIL. Depuis 2013, différentes publications ont été réalisées sur le sujet et ce travail mérite d'être poursuivi.

Patrice DURAN considère que la proposition d'utilisation du RIL sur un champ plus élargi se révèle intéressante.

Roxane SILBERMAN observe que la question du RIL était présente dès l'origine de l'opération de recensement rénové. Or les difficultés de gouvernance et de responsabilité partagée persistent. Elle s'inquiète donc que des obstacles importants n'aient pas encore été surmontés.

Marie-Hélène BOULIDARD souligne que d'importants progrès ont quand même été réalisés, même si certains points restent à améliorer.

Gilles POUZIN, représentant la CFTC, demande si les désaccords des communes sur leur population légale sont liés uniquement au RIL ou peuvent découler d'autres phénomènes, comme des populations insuffisamment stabilisées.

Marie-Hélène BOULIDARD précise que les communes contestent souvent la méthode et arguent de constructions neuves ou récentes qui ne sont prises en compte ou de logements vacants. En revanche, les communes s'interrogent rarement sur le travail réalisé autour de leur RIL. Or la qualité du RIL s'améliorerait si certaines communes s'intéressaient à ce sujet. Il importe de bien communiquer pour souligner le lien étroit qui existe entre la qualité du RIL et celle des résultats de population. A cet égard, Marie-Hélène BOULIDARD se demande si le Cnis ne pourrait pas émettre un avis sur cette notion de compétence partagée pour faire avancer les choses.

Jean-Luc TAVERNIER signale que lorsqu'il répond aux maires, il les invite souvent à améliorer la qualité de leur RIL. Les petites communes s'étonnent que les nouveaux logements ne soient pas pris en compte dans l'immédiat dans les populations légales. D'autres constatent un désajustement entre les populations en âge d'entrer à l'école et les inscriptions qu'elles constatent dans les écoles qui tient à la particularité du dénombrement des jeunes enfants. Le directeur général de l'Insee ignore en revanche si le Cnis peut prendre parti sur le sujet.

Raphaëlle BERTHOLON, représentant la CFE-CGC, demande de quelle manière s'opère la sensibilisation des élus et souhaite savoir si les bonnes pratiques des uns sont mises en avant pour inciter les autres à s'améliorer.

Marie-Hélène BOULIDARD précise que tout dépend des régions. L'Insee essaie de se montrer très présent en région. Le groupe de travail avait suggéré de soutenir la constitution de communautés professionnelles de correspondants RIL pour faciliter le partage des bonnes pratiques. L'Insee va également mettre en place un système d'indicateurs de qualité qui pourrait contribuer à l'amélioration de la qualité au niveau régional. Le groupe avait par ailleurs recommandé de standardiser les méthodes de travail et le niveau d'information communiqué aux correspondants RIL.

Le Bureau du Cnis approuve le rapport du groupe de travail RIL-RORCAL.

Patrice DURAN demande si les associations d'élus apportent leur aide dans cette opération.

Marie-Hélène BOULIDARD répond par l'affirmative.

Gilles POUZIN rappelle que M. Frécon s'était étonné que l'Association des maires de France exprime son insatisfaction sur les résultats, mais n'assiste jamais aux réunions de la CNERP.

Marie-Hélène BOULIDARD signale que les élus sont plus présents aujourd'hui.

III. AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DECLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Jean-René BRUNETIERE, président du groupe de travail sur les ODD, rappelle que le groupe de travail a pour mission de proposer une liste de 100 indicateurs au maximum reflétant les efforts de la France pour atteindre les ODD. Ce tableau de bord de suivi des stratégies françaises comportera un certain nombre d'indicateurs retenus par l'ONU, ainsi que des indicateurs complémentaires ou alternatifs lorsque les premiers ne s'avèrent pas suffisants ou pertinents.

Le groupe de travail a réuni plus d'une centaine de participants. Il a été scindé en trois sous-groupes traitant respectivement des sujets sociaux, environnementaux et économiques. Chaque sous-groupe s'est réuni une première fois en janvier-février. Le groupe de travail a pris le parti de distinguer cinq catégories d'indicateurs : les indicateurs à la fois pertinents et disponibles, les indicateurs qui pourraient être retenus si les données pour les calculs sont disponibles, les indicateurs non retenus parce que les objectifs associés sont déjà réalisés ou concernent des pays en voie de développement, ou parce qu'ils sont indisponibles, les indicateurs à développer, qu'il serait possible de calculer sans trop de bouleversements dans les années à

venir et les indicateurs à discuter. Lors de leur première réunion, deux sous-groupes sur trois ne sont pas parvenus au bout de leur liste et doivent encore passer au crible deux ODD.

Actuellement, 79 indicateurs sont retenus ou pourraient l'être, 24 seraient retenus si les données étaient bien disponibles, 169 indicateurs n'ont pas été retenus, 19 indicateurs sont à développer et 79 restent à discuter. Au total, 370 indicateurs ont ainsi été examinés. Le nombre varie selon les objectifs, ce qui est également le cas pour la liste adoptée par l'ONU. Pour l'objectif 5 sur l'égalité entre les sexes, par exemple, selon certains membres du groupe, un nombre restreint d'indicateurs pourrait suffire, la désagrégation par sexe d'indicateurs présélectionnés au titre d'autres objectifs concourant à éclairer celui-ci. Pour la santé et le bien-être, en revanche, 11 indicateurs ont été présélectionnés à ce stade.

Les sous-groupes se réuniront les 22 et 23 mars et le 6 avril sous la présidence de Valéry Morard pour l'environnement, Delphine Moreau (Banque de France) pour les questions économiques et Bérengère Mesqui (France Stratégie) pour les questions sociales, avant une réunion plénière le 2 mai pour finaliser la liste. Outre la liste complète des indicateurs, le groupe s'engage à communiquer un produit fini sur les indicateurs qui devront être rapportés par la France cette année, avec les valeurs des dernières années, les métadonnées, la façon dont chaque indicateur se rattache à l'objectif de l'ONU et tous les commentaires de compréhension qui peuvent s'avérer utiles. Six ODD au moins seraient ainsi « habillés ».

Le rapport rappellera le mandat, la méthode et les participants. Pour chaque indicateur, le groupe précisera aussi de quelle façon il se rattache à une stratégie nationale, dans la mesure du possible. Il existe plusieurs cas de figure. Parfois, la stratégie française est bien définie, comme pour la biodiversité. A l'inverse, certains objectifs de l'ONU n'ont jamais été déclarés comme des objectifs français. C'est le cas par exemple du taux de pauvreté. La France ne s'est pas fixé explicitement pour objectif de diviser par deux le taux de pauvreté comme le demande l'ONU. Pour certains sujets, l'indicateur coïncide parfaitement avec l'objectif. Il en est ainsi pour le nombre de morts sur les routes. Pour d'autres, en revanche, il ne fait que l'illustrer. Le nombre d'oiseaux migrateurs, par exemple, ne constitue pas une mesure de la baisse de la biodiversité ; il vient simplement l'illustrer.

Le rapport devrait être disponible au 30 juin afin qu'il puisse être utilisé pour le rapportage devant l'ONU. Le groupe pourrait travailler en deux temps, se concentrant au départ sur cet exercice de rapportage avant de compléter son analyse. Le rapport précisera en conclusion les travaux qu'il reste à accomplir.

En parallèle, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a publié un rapport sur les ODD et le gouvernement a décidé d'élaborer une feuille de route sur ces ODD. Le groupe de travail estime qu'il conviendra sans doute de procéder à un ajustement de la démarche. Si le Bureau du Cnis le souhaite, il pourrait donc se mettre à la disposition du groupe en charge de l'établissement de cette feuille de route pour adapter sa batterie d'indicateurs à cette stratégie. En conclusion, Jean-René Brunetière remercie Sylvie Eghbal-Téhérani et Frédéric Vey, les deux rapporteurs, Delphine Moreau, Valéry Morard et Bérengère Mesqui, les présidents des sous-groupes et tous ceux qui contribuent à ce travail.

Roxane SILBERMAN s'interroge sur l'articulation entre le travail de ce groupe et les 17 objectifs de développement durable de la Commission européenne et leur centaine d'indicateurs.

Jean-René BRUNETIERE répond que dans les domaines où la politique européenne détermine la stratégie française, le groupe de travail essaie de reprendre les indicateurs européens. En revanche, le groupe n'a pas pour objectif de s'appuyer strictement sur la liste européenne, puisque l'Union européenne n'a pas de responsabilité sur les ODD qui s'adressent directement aux nations. Le groupe s'attache plutôt à travailler sur la contribution de la France à la stratégie de l'ONU, même si plusieurs indicateurs sont communs. D'autres pays européens comme l'Allemagne ont également établi leur liste en fonction de leurs priorités.

Sylvie EGHBAL-TEHERANI, co-rapporteur du groupe de travail, indique que le groupe a examiné les pratiques adoptées par plusieurs pays, notamment européens. Le nombre et le contenu des indicateurs restent très variés. Chaque Etat a décliné les indicateurs en fonction de sa stratégie nationale.

Olivier REDOULES, représentant le MEDEF, s'interroge sur l'enjeu attaché à ces indicateurs et demande en quoi ils s'articulent avec les politiques publiques.

Jean-René BRUNETIERE précise que parfois les stratégies correspondent bien aux indicateurs. Dans d'autres cas, en revanche, il n'existe pas de stratégie. Le lien avec les politiques publiques reste très

variable d'un sujet à l'autre. Comme nous le disions précédemment, sur la biodiversité, une politique publique est affichée et débattue socialement. Pour l'éradication de la pauvreté, en revanche, même si le système social français vise à réduire la pauvreté et ses conséquences, la France n'a pas défini de politique explicite. Cette liste a pour objectif de répondre à une commande de l'ONU. Toutefois, la France n'a pas attendu cet exercice pour fournir année après année toutes les données statistiques qui permettent aux agences onusiennes de calculer leurs indicateurs et de procéder à des comparaisons internationales. Cette démarche soulève surtout un enjeu de communication et d'illustration. Les indicateurs constituent des instruments de communication. Ils doivent être fondés scientifiquement, mais parler aussi à l'imaginaire du grand public. Le palmarès des lycées, par exemple, a un grand succès chaque année dans les magazines, mais il est calculé d'une façon si compliquée que les journalistes réalisent souvent des contresens sur sa signification. L'indicateur doit représenter une illustration chiffrée de l'objectif que la nation se donne et qui mobilise les forces pour tendre vers cet objectif.

Sylvie LAGARDE, représentant la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee, indique que la question sur le lien entre les indicateurs et les politiques publiques se pose tout autant à l'échelle internationale. Au High Level Political Forum, les pays rapportent sur leur stratégie autour des objectifs de développement durable, mais ils établissent peu de liens avec les indicateurs statistiques. La démarche menée aujourd'hui sur les indicateurs se révèle extrêmement coûteuse. Il faut donc parvenir à la rattacher à la stratégie des ODD pour qu'elle soit vraiment pertinente.

Jean-Luc TAVERNIER observe qu'à l'origine, la réappropriation de ces objectifs de développement durable par les pouvoirs politiques ou les médias semblait moins importante en France que dans d'autres pays étrangers. Il remarque par ailleurs que le niveau de pauvreté peut baisser au niveau mondial sans qu'il ne baisse dans aucun pays. Il demande également si le groupe de travail a avancé sur l'objectif relatif à la confiance dans les institutions. Dans ce domaine, la France part de loin. Il n'existe en effet aucune mesure statistique de ce sujet en dehors de quelques questions dans l'enquête CVS et le travail supplémentaire que devra accomplir le SSP dépendra beaucoup des travaux du groupe.

Jean-René BRUNETIERE remarque que le taux de pauvreté ne donne pas une mesure de la pauvreté, mais est un indice d'inégalité. Curieusement, dans les objectifs de l'ONU figurent deux objectifs, un sur la pauvreté et un sur l'inégalité. Le taux de pauvreté en Europe représente la proportion de personnes se trouvant en dessous de 60 % du niveau de vie médian. Or les personnes considérées comme pauvres en France le sont moins que celles qui sont jugées comme telles au Zimbabwe par exemple. Ce point méritera donc d'être expliqué. L'objectif 16 sur la confiance dans les institutions fait partie des quatre dont il faut encore débattre. La situation apparaît assez délicate, car le jeu des indicateurs se prête assez mal à l'exercice.

Sylvie EGHBAL-TEHERANI signale que les contributions restent très peu nombreuses sur les indicateurs de l'ODD 16. Des propositions ont été formulées sur la dimension violence et justice. Sur la gouvernance, en revanche, la majorité des personnes du groupe ne se prononce pas.

Gilles POUZIN suggère de se rapprocher des institutions qui s'intéressent à ces questions comme la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ou des organismes anticorruption, dans la sphère publique ou associative.

Jean-René BRUNETIERE indique que le groupe rédigera, dans la dernière partie de son rapport, des propositions pour l'avenir. Il reste néanmoins assez sceptique sur la possibilité de trouver un bon indicateur sur le sujet.

Patrice DURAN estime qu'il faut se méfier d'un hyperempirisme naïf qui conduirait à oublier que ces sujets reposent sur des fondements théoriques relativement complexes. Ces questions ne peuvent être traitées simplement. Si l'on veut mesurer la confiance dans les institutions, il apparaît difficile de faire l'impasse sur un certain nombre de réflexions.

IV. ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Actualité internationale

Jean-Luc TAVERNIER indique que s'est tenue, du 6 au 9 mars, la 41^{ème} réunion de la commission statistique des Nations Unies qui a principalement porté sur les objectifs de développement durable et le

forum politique de haut niveau organisé chaque année pour évaluer l'avancement de l'Agenda 2030 du développement durable. Le groupe réfléchit déjà à la révision prévue pour 2020 de la liste des indicateurs.

Au niveau européen, le règlement-cadre IFS (Integrated Farming Systems), fondement législatif du recensement agricole de 2020, devrait être approuvé sous la présidence bulgare. Sur le règlement-cadre IESS (Integrated European Social Statistics) sur les statistiques sociales, un compromis a été trouvé au niveau du Conseil et le texte doit désormais être examiné au niveau du Parlement européen. Aujourd'hui, il peut s'avérer difficile de produire des données au niveau NUTS 2 pour la Corse ou les DOM. Or ce compromis a repris la proposition de la France d'utiliser des méthodes d'estimation sur de petits domaines.

Les travaux se poursuivent par ailleurs sur les effets d'instabilité sur les comptes de la mondialisation et de localisation de la rémunération de la propriété intellectuelle au sein des groupes multinationaux. L'OCDE souhaitait constituer un groupe d'experts sur le sujet. Celui-ci s'est réuni pour la première fois et la France y est bien représentée, puisque ce groupe intègre notamment Didier Blanchet et Olivier Garnier, le nouveau directeur général des études à la Banque de France.

Cadre institutionnel français

Jean-Luc TAVERNIER alerte le Bureau sur les conséquences de la loi pour la justice du XXI^{ème} siècle, en particulier la difficulté de recenser les divorces par consentement mutuel qui peuvent être rendus par les notaires. Le SSM Justice indique qu'aucune chaîne de collecte de ces divorces par consentement mutuel n'a été établie, ce qui entraînera une rupture de série. Or les discussions entre la Chancellerie et la Chambre des notaires restent complexes.

Par ailleurs, une menace se profile pour certains services de la statistique publique, notamment l'Insee et le SDES, avec la disparition programmée de la taxe d'habitation. Une grande partie de l'infrastructure statistique, que ce soit les bases de sondage de nombreuses enquêtes, le répertoire du logement, FILOSOFI ou le recensement, est assise sur les informations liées aux données administratives issues des fichiers de la taxe d'habitation. L'Insee va lancer une mission pour appréhender les conséquences de la disparition de cette taxe.

La mise en œuvre au 25 mai du règlement européen sur la protection des données (RGPD) et de la révision de la loi Informatique et Libertés de 1978 n'appelle pas d'alerte particulière. Le projet de loi reste conforme aux attentes de l'Insee, puisqu'il permet toujours à la statistique publique de traiter des données sensibles sous certaines conditions. Le texte a fait l'objet d'une première lecture à l'Assemblée nationale. Il est désormais examiné en commissions au Sénat. L'Insee attend également la parution d'un décret-cadre qui précisera le traitement du NIR haché, qui devrait lui aussi entrer en vigueur le 25 mai prochain. L'Insee essaie d'anticiper la charge associée à l'application du règlement européen et de la nouvelle loi Informatique et Libertés qui nécessiteront d'élaborer un registre exhaustif des traitements et de réaliser des études d'impact pour tous les nouveaux traitements. Par ailleurs, il conviendra de définir les missions du Data Protection Officer (DPO) qui aura pour responsabilité de valider les traitements ou de soulever des objections et d'en appeler à la CNIL.

S'agissant de l'accès aux données pour les chercheurs, la nouvelle procédure d'accès aux fichiers de production et de recherche entrera en vigueur très prochainement. Le comité du secret évoquera cette procédure lors de sa réunion du 23 mars. Une procédure « light » est mise en place, mais l'accès à ces fichiers nécessitera toujours un avis du comité du secret et la signature du directeur général de l'Insee, qui a également décidé que cette nouvelle procédure régit aussi les fichiers des groupes d'exploitation, c'est-à-dire les fichiers d'études mis à disposition des partenaires contribuant à leur constitution. Ces fichiers de données individuelles font l'objet des mêmes procédures d'anonymisation que les autres. Ainsi, la Fondation Abbé Pierre fait partie du groupe d'exploitation sur l'enquête Logement. Or la loi pour une République numérique impose que l'accès à ces fichiers individuels par les partenaires des groupes d'exploitation soit soumis à cette procédure comme les fichiers de production et de recherche.

Par ailleurs, le CASD, toujours très soucieux de son positionnement sur le marché et des demandes des chercheurs, a demandé au comité de direction de l'Insee de délibérer sur l'accès aux données de l'Insee à des chercheurs travaillant sur le continent nord-américain. Les données françaises présentent un potentiel très important. Or les chercheurs ne peuvent pas y accéder aujourd'hui depuis les Etats-Unis ou le Canada. Le directeur général a donc décidé d'élargir l'accès aux données de l'Institut à des chercheurs qui travaillent dans ces deux pays dans deux situations : s'il s'agit de chercheurs ressortissants d'un Etat membre de

l'Union européenne et en poste au sein d'une université ou d'un institut de recherche américain ou canadien, ou s'il s'agit de chercheurs qui mènent un projet de recherche en partenariat avec un centre de recherche ou d'études d'un Etat membre de l'Union européenne. En parallèle, le CASD coordonne la mise en place d'une collaboration entre les centres d'accès sécurisés britannique, allemand et néerlandais afin que, d'ici la fin de l'année, il soit possible d'accéder depuis chacun de ces centres aux données des trois autres.

Nouveautés statistiques

La collecte 2018 du recensement de la population s'est globalement bien déroulée. Toutes les communes ont été recensées dans les délais en dehors de quelques reports. Le taux de réponse par internet a encore progressé, mais dans une moindre proportion que les années précédentes. Cette année, 56 % des personnes ont répondu par internet, contre 52 % précédemment. La collecte internet recouvre 48 % des logements. Une panne technique survenue le premier samedi de l'opération de recensement a occasionné quelques difficultés.

Deux nouveautés importantes sont intervenues cette année. Un nouveau questionnaire sur les liens de parenté a été introduit. Il permettra de mieux distinguer les familles recomposées et la situation des enfants en garde alternée. Par ailleurs, la personne de référence n'est plus forcément l'homme, mais le plus âgé des deux membres du couple. Les populations légales ont été publiées dans les délais au 1^{er} janvier 2018, après celles de la Polynésie française et de Mayotte en décembre dernier. En 2018 paraîtront les populations légales de Wallis-et-Futuna. En 2019 sont attendues celles de Nouvelle-Calédonie. Sur Saint-Martin, après une mission sur place, la décision a été prise de maintenir l'opération de recensement, mais de la décaler de quelques semaines. Le directeur général était présent pour son lancement et a accompagné les agents recenseurs. A cette occasion, la collectivité de Saint-Martin a renouvelé sa demande de constitution d'un institut statistique. Or l'établissement de Guadeloupe a réalisé une étude de 25 pages sur Saint-Martin l'an dernier et peu de territoires de 35 000 habitants ont fait l'objet d'une telle analyse socioéconomique, ce qui montre que le territoire peut être très bien couvert sans création d'un service sur place.

Le 26 mars, l'Insee notifiera le déficit public 2017. Quelques petits sujets restent à trancher avec Eurostat. Le traitement du remboursement de la taxe de 3 % a été résolu. Le 30 mai 2018 seront publiés les comptes nationaux en tenant compte d'un changement de base spécifique, fruit d'une démarche coordonnée de l'Insee et de la Banque de France. Ce changement vise à résorber une partie des écarts importants apparus entre le compte du reste du monde en comptabilité nationale et la balance des paiements, notamment grâce au travail réalisé par la Banque de France pour mieux prendre en compte les dépenses des touristes étrangers en France. L'Insee mettra également en œuvre l'une des recommandations d'un groupe de travail du Cnis sur la rémunération du capital présidé par Olivier Garnier. Ce groupe avait noté que sur les estimations du revenu de la propriété, notamment les dividendes, l'Insee ne mobilisait pas suffisamment les sources fiscales, notamment l'impôt sur le revenu. Les chiffres seront révisés à la baisse s'agissant des dividendes perçus par les ménages qui apparaissent beaucoup moins élevés, surtout depuis 2012. Ces évolutions présentent peu d'effets sur le PIB lui-même, au-delà de l'inclusion du trafic de drogues. Il s'agit d'ajouter en base 2 milliards d'euros de valeur ajoutée, selon l'estimation issue de l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Cet ajout restera sans incidence sur les taux de croissance.

L'enquête apériodique Mobilités sera réalisée en 2018-2019 sous la maîtrise d'ouvrage du SDES. Sa dernière édition avait été conduite en 2008. Cette enquête permet de fournir une description détaillée des déplacements des personnes, leur utilisation des modes de transport. Elle a pour ambition d'observer les changements dans les modes de déplacement des personnes depuis dix ans (transports collectifs, véhicules personnels, covoiturage, autopartage, etc.). La réinterrogation sera réalisée en multimode et les premiers résultats seront disponibles en 2020.

A la Drees, l'année 2018 sera marquée par la collecte auprès des conseils départementaux d'informations individuelles sur les personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Cette collecte est inscrite dans la loi depuis 2015 et se renouvellera tous les quatre ans pour constituer un panel ENEAS (échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors). Les données d'enquête pourront être appariées avec les données administratives. La Depp finalisera en 2018 le panel des personnels de l'Education nationale, conformément à l'avis de moyen terme précédent du Cnis qui recommandait de développer les dispositifs statistiques sur les enseignants afin de mieux connaître leur carrière, leur mobilité géographique, l'attractivité du métier, etc. Une collaboration sera également lancée entre la Depp et la Dares pour la constitution d'indicateurs

d'insertion des apprentis par appariement des bases élèves de la Depp et des données de mouvements de main d'œuvre de la Dares en vue de mesurer les taux d'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens qui sortent de formation professionnelle.

Le recensement agricole aura lieu en 2020 conformément au règlement européen à venir. 470 000 exploitations agricoles seront enquêtées entre septembre 2020 et avril 2021. Le dernier recensement datait de 2010. Cette opération fera un recours accru aux données administratives pour obtenir notamment des informations sur les aides de la politique agricole commune. Le mode de collecte sera également adapté à la nature des données à recueillir et une collecte par internet sera réalisée pour la première fois auprès des exploitants agricoles. Enfin, le SSM de la Culture renouvelle l'enquête qu'il conduit tous les dix ans sur les pratiques culturelles. Cette enquête a pour objectif de délivrer une description fine de l'évolution des comportements des Français en matière de consommation culturelle et de loisirs, avec une place importante accordée dans cette édition aux pratiques culturelles numériques et un échantillon doublé par rapport à l'édition précédente.

Le partenariat noué avec l'Education nationale a débouché sur une compétition européenne de statistiques. En France, 400 équipes de lycéens s'y étaient inscrites en France. 100 équipes ont passé la première étape et ont rendu un nouveau travail le 9 mars pour être sélectionnées à l'épreuve européenne qui se déroulera en mai. L'Insee participe actuellement au Printemps de l'économie sur le thème de la mesure de la mondialisation. Par ailleurs, en écho au colloque du Cnis du 7 mars sur l'économie numérique, la mission animation de la recherche de la Dares poursuit les échanges avec des rencontres sur les nouvelles formes d'emploi sur le thème du travail à l'ère du numérique.

Enfin, la commission des finances de l'Assemblée nationale a souhaité inviter l'Insee et la Banque de France à faire un point sur la conjoncture tous les deux mois et présenter des travaux sur des thèmes particuliers comme la compétitivité le 24 janvier ou la productivité le 21 mars. Ces rendez-vous sont retransmis sur le site internet de l'Assemblée nationale.

Publications

L'Insee a publié le bilan démographique 2017. Ce bilan fait apparaître un solde naturel toujours positif, mais historiquement bas et un indicateur de fécondité qui recule pour la troisième année consécutive, même s'il reste le plus élevé de l'Europe après celui de l'Irlande (1,88 enfant par femme). L'Insee devrait lancer des investigations complémentaires sur ce sujet dans les prochains mois. Deux publications de l'Insee et de la Drees sur l'espérance de vie sont venues compléter ce bilan. Le SSM Immigration a quant à lui dressé le bilan des acquisitions de nationalité française, en baisse en 2017.

Les SSM ont publié différents bilans : le bilan énergétique de la France par le SDES, le mémento de la statistique agricole par le SSP, le bilan du commerce extérieur de la France par le SSM des Douanes, le bilan sur l'insécurité et la délinquance du SSMSI, qui fait apparaître une baisse des vols avec violence, mais une augmentation du nombre de cambriolages, des violences physiques et sexuelles et du nombre de victimes de coups et blessures. Enfin, le SSM Justice a dressé le bilan de l'évolution des condamnations qui montre qu'entre 2004 et 2016, l'amende est devenue la peine la plus prononcée devant l'emprisonnement avec sursis simple.

La journée internationale du droit des femmes a donné lieu à un certain nombre de publications, notamment celle de la Depp, « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur ». La Drees a publié l'Atlas de la santé mentale et une étude sur la chirurgie bariatrique (contre l'obésité) qui fait apparaître une multiplication par plus de 20 du nombre d'interventions, passant de 2 800 en 1997 à 59 300 en 2016, les femmes représentant 80 % des patients opérés. La Depp a publié les résultats de l'étude internationale PIRLS 2016 sur les performances en compréhension de l'écrit des élèves en fin de 4^{ème} année de scolarité obligatoire (CM1). Le niveau de la France baisse pour se placer en dessous de la moyenne européenne et de la moyenne de l'OCDE, mais au-delà de la moyenne internationale. Une note d'information sur l'état des lieux de l'éducation prioritaire est également parue. La Dares a publié des informations sur le compte personnel de formation.

Dans le domaine de l'économie et des entreprises, l'Insee a publié un *Insee Focus* sur les entreprises sous contrôle étranger et un *Insee Première* sur la hausse des créations d'entreprises depuis 2010 montrant que le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques représente le premier contributeur à cette hausse, notamment du fait des activités de conseil sous le régime du micro-entrepreneur. Enfin, la note de

conjoncture publiée le 20 mars prévoit désormais un rythme de croissance à 0,4 % par trimestre au premier semestre 2018. Dans cette note, l'Insee est revenu à froid sur la polémique survenue lors de la publication de la note de conjoncture précédente sur l'évolution du pouvoir d'achat des ménages du fait de la conjonction des mesures de fiscalité directe (CSG) et de fiscalité indirecte (tabac, diesel). L'Institut a expliqué que la note n'avait pas pour but de mesurer l'évolution des prélèvements obligatoires, mais de calculer un pouvoir d'achat. Didier Blanchet a précisé les raisons pour lesquelles, dans la mesure du pouvoir d'achat du ménage, pour des raisons de convention comptable aussi bien pratiques que théoriques, l'hypothèse prise sur l'élasticité de la consommation de tabac à l'augmentation de son prix ne change pas le fait que le pouvoir d'achat baisse. Si la consommation d'un produit s'arrête du fait d'une hausse de son prix, il apparaît que l'on perd du pouvoir d'achat.

Enfin, après une petite irrégularité au 3^{ème} trimestre au cours duquel le taux de chômage avait augmenté, la baisse s'est révélée très brutale au 4^{ème} trimestre. Le sujet de la comparaison des résultats de l'enquête Emploi avec les données administratives sera examiné par l'Autorité de la statistique publique.

Roxane SILBERMAN salue la décision de l'Insee d'ouvrir les données très détaillées accessibles via le CASD à l'Amérique du Nord qui donnera beaucoup plus de visibilité aux données françaises et leur permettra de figurer dans des travaux très importants. Elle souhaite en revanche faire part de la préoccupation croissante des chercheurs sur l'accès aux données européennes très détaillées. En dépit de l'adoption, il y a maintenant plusieurs années, d'un nouveau règlement pour l'accès des chercheurs à ces micro-données européennes, la situation n'avance pas et Eurostat affiche de plus en plus une position en faveur d'un mode d'accès sécurisé totalement antagoniste avec celui adopté en France, et qui ne convient absolument pas aux chercheurs, comme ceux-ci ont pu l'affirmer maintes fois. Ce système ne permet pas d'accès direct aux données et les contrôles de sorties « on the fly » se prêtent plus à des demandes de tabulations qu'à la réalisation de travaux économétriques.

Sylvie LAGARDE indique qu'à la dernière réunion des directeurs de la méthodologie à Eurostat, le sujet de l'accès des chercheurs aux données européennes a été évoqué. Le modèle du CASD a été présenté à cette occasion pour démontrer que d'autres solutions plus intéressantes pour les chercheurs sont possibles. Or cette enceinte ne compte pas de représentants de chercheurs et le représentant de l'ESAC n'avait pas l'air proche de ces préoccupations. L'Insee, conscient de ces difficultés, essaie de faire du lobbying. En dehors d'Eurostat, l'initiative en cours avec l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni va quand même permettre l'accès aux données de ces pays.

Jacques FOURNIER salue les progrès du CASD pour relier les centres de quatre pays européens d'ici la fin de l'année. Il existe, entre banques centrales, un réseau d'open-rooms, INEXDA, créé avec la banque centrale d'Allemagne, d'Italie et la BCE. La Banque de France en assure le secrétariat et mesure les difficultés techniques que soulève cette liaison. S'agissant des Etats-Unis, la Banque de France pourrait ouvrir des écrans pour les chercheurs externes, considérant que la recherche doit être internationale.

Sur le commerce extérieur et la balance des paiements, la Banque de France travaille avec les économistes, mais il reste difficile de bien intégrer dans les prévisions les évolutions du commerce extérieur. La part de la compétitivité hors coût, par exemple, n'est pas évidente à mesurer. Il faut donc rester modeste sur cette production, bien que cette compétitivité hors coût constitue l'une des grandes difficultés de l'économie française. La Banque de France a également constaté un trou d'air un peu surprenant en début d'année sur la prévision de conjoncture avec les mêmes interrogations méthodologiques sur le traitement des vacances scolaires. Elle devrait donc poursuivre ses travaux sur ces données sur lesquelles la précision est toujours délicate.

Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT, souligne que l'absence d'une représentation française au sein de l'ESAC peut entraîner des effets secondaires déplorables et estime qu'il faudrait approfondir la question. Devant quitter la séance pour des raisons professionnelles, il signale par ailleurs qu'il fera parvenir par mail au Secrétariat du Cnis ses remarques sur le questionnaire lié au moyen terme.

Olivier REDOULES remarque qu'il est parfois difficile pour un utilisateur semi-spécialiste d'accéder aux données. En Suède, le centre statistique met à disposition l'ensemble des données de la statistique publique, mais aussi celles de la Banque de Suède et la recherche est grandement facilitée par une arborescence. Il se demande donc s'il serait possible d'améliorer cette situation dans l'intérêt du débat public. Il se réjouit par ailleurs des efforts de réconciliation réalisés sur les données de commerce extérieur.

Patrice DURAN signale qu'il existe un moteur de recherche sur le site de l'Insee permettant facilement d'accéder aux données.

Jacques FOURNIER invite M. Redoules à se rapprocher de l'Insee et de la Banque de France pour obtenir plus de précisions sur le sujet.

V. AVANCEMENT DU MOYEN TERME

1. Enseignements des premières consultations

Cédric AFSA rappelle que la préparation du moyen terme comprend trois phases. Il s'agit de dresser le bilan du moyen terme qui s'achève à la fin de l'année en assurant le suivi des avis adoptés à la plénière de janvier 2014 et en observant le fonctionnement du Cnis pour vérifier que le Conseil joue bien son rôle d'interface entre l'offre et la demande, de recueillir les besoins du moyen terme 2019-2023 et de formaliser les besoins en avis. Les deux premières phases sont entremêlées. En effet, le fait d'identifier les besoins qui n'ont pas été couverts permet de s'interroger sur l'opportunité de les réinscrire dans le moyen terme suivant.

Les premiers entretiens ont été menés avec les présidents et rapporteurs de chaque commission. Ils ont permis de révéler des attentes à la fois sur des questions transversales et sur des sujets spécifiques aux commissions qui seront précisés lors de nouvelles consultations. Toutes les questions transversales sont partagées entre plusieurs commissions. La question s'est posée de structurer davantage le moyen terme autour d'avis généraux pour lui donner la cohérence qu'il ne présente pas aujourd'hui. Il existe deux catégories de préoccupations générales : des questions transversales et des questions sur le Cnis et son fonctionnement, qu'il s'agisse de l'organisation et des travaux des commissions, ou de la manière dont les avis doivent formaliser les demandes.

S'agissant des sujets transversaux, les personnes interrogées formulent le regret que les comparaisons internationales ne soient pas mieux mobilisées. Pour leur donner plus de visibilité, il a été suggéré de présenter régulièrement des travaux de comparaisons internationales en commission, voire d'inviter des partenaires étrangers lors des réunions. Les entretiens ont fait par ailleurs ressortir un besoin d'intégrer plus fortement la dimension territoriale dans les travaux des commissions en utilisant des zonages pertinents pour les problématiques traitées. L'idée d'utiliser des zonages plus fins a également été évoquée, mais cette démarche présente un risque de ré-identification des individus dont il faut tenir compte.

Les personnes interrogées soulignent aussi l'importance de motiver les avis et de préciser la préoccupation à laquelle ils répondent. Il apparaît également opportun de croiser les regards. Il ne s'agit pas seulement de couvrir les besoins commission par commission, mais de faire également en sorte que les dispositifs d'observation évoluent de façon concomitante pour que plusieurs sujets puissent être traités de manière conjointe (parcours professionnel et santé, processus de production et environnement par exemple). Il convient en outre d'investir dans les appariements et les données massives. Les personnes interrogées suggèrent par ailleurs de sensibiliser les « gestionnaires » à la finalité statistique des systèmes d'information de gestion pour éviter que l'expérience de Chorus ne se reproduise. Enfin, elles évoquent la nécessité de faciliter l'accès des chercheurs aux données, attirant notamment l'attention sur le SNDS et l'accès aux données administratives des autres pays européens pour pouvoir comparer des moyennes, mais aussi les distributions de certains phénomènes. Des points d'attention ont été identifiés sur la lisibilité de l'offre du SSP. Pour les utilisateurs avancés, cette préoccupation nécessiterait de cartographier les systèmes d'information, mettre en cohérence les statistiques déjà produites sur un même thème. De façon plus générale, il s'agirait de porter à la connaissance des utilisateurs les données existantes et de favoriser l'appropriation de ces données.

En termes de fonctionnement, des questions se posent sur les périmètres des commissions, notamment la commission Territoires dont le champ de compétence peut apparaître disproportionné. Il conviendrait de distinguer les sujets proprement territoriaux d'un côté et les déclinaisons infranationales de sujets traités par d'autres commissions de l'autre. Des questions de partage peuvent également se poser, notamment entre les commissions Services publics et services aux publics et Démographie et questions sociales sur un sujet comme la retraite. Les personnes interrogées insistent par ailleurs sur le suivi des recommandations des groupes de travail qui se révèle parfois difficile. Enfin, certaines ont pointé des avis qui restent incantatoires et des avis multithématiques, voire fourre-tout qui doivent être décomposés en plusieurs sous-avis pour en permettre un réel suivi.

2. Consultations à venir

D'ici la fin du premier semestre, le Cnis terminera les entretiens avec les présidents et rapporteurs et lancera une consultation des membres du Bureau. Le questionnaire, largement nourri par les premiers entretiens, sera envoyé à brève échéance. Une consultation large sera ensuite engagée et toutes les personnes figurant dans le fichier des contacts du secrétariat général du Cnis seront invitées à répondre à un questionnaire en ligne sur le site du Cnis.

Une rencontre pourrait par ailleurs être organisée sur les nouvelles sources, c'est-à-dire à la fois les sources qui existent depuis peu (big data) et les sources supplémentaires. Le SSP a déjà travaillé sur ces nouvelles sources. Néanmoins, plusieurs éléments de contexte démontrent la pertinence de prévoir une nouvelle étape sur ce sujet. Le numérique bouleverse le paysage en matière de production des données, de même que l'émergence des données privées qui soulève un grand nombre de problèmes en termes d'accès, de confidentialité, de stabilité ou de sécurité. L'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board) a publié dans ses deux derniers rapports des recommandations visant à modifier le code de bonnes pratiques de la statistique européenne et y introduire la notion de sources multiples et les questions éthiques liées à leur utilisation. Le paysage institutionnel est en train d'évoluer et il convient de le prendre en compte.

Le service statistique public doit se repositionner dans ce nouveau paysage et une rencontre peut contribuer à cette évolution. Elle permet en effet de montrer que le SSP a pris la mesure de cette nouvelle donne. Elle peut également constituer une occasion de s'adresser aux utilisateurs pour leur dire en quoi ces nouvelles sources modifient *a priori* l'offre du SSP et exposer les raisons pour lesquelles il faut être prudent en la matière. Elle permet par ailleurs de faire connaître l'arrivée de ces nouvelles sources, comme l'avait été celle du NIR haché voilà cinq ans. Il s'agit également de prendre date avec les utilisateurs pour qu'ils tiennent compte des nouvelles possibilités qui leur sont offertes pour modifier leur demande. Enfin, la rencontre doit permettre de recueillir à chaud les réactions des utilisateurs par le biais d'une table ronde par exemple.

Patrice DURAN souligne l'importance de cette rencontre. Elle permet de favoriser cette meilleure coordination entre producteurs et utilisateurs qui constitue le cœur de la mission du Cnis. En outre, si elle s'inscrit dans la préparation du prochain moyen terme, elle se situe aussi dans la droite ligne des travaux du Cnis sur l'augmentation exponentielle des données et les problèmes qu'elle peut soulever pour le SSP et du dernier colloque du Cnis sur le numérique.

Jacques FOURNIER s'enquiert de la date de cette rencontre.

Patrice DURAN répond qu'elle aura lieu le 2 juillet.

Jacques FOURNIER estime que ces éléments de problématique se révèlent importants et pertinents. Il demande s'il est prévu de présenter des actions positives concrètes et les besoins de régulation que ce sujet peut faire naître. Lors du colloque organisé par la Banque de France à l'automne dernier sur le sujet, les intervenants ont souligné que l'absence de régulation des acteurs internationaux peut poser des problèmes d'asymétrie.

Cédric AFSA confirme que des présentations sur les possibilités offertes par ces nouvelles sources et les questions de régulation sont prévues.

Jacques FOURNIER indique que la Banque de France est prête à participer à cet événement.

Le Bureau du Cnis approuve l'organisation d'une rencontre sur les nouvelles sources le 2 juillet prochain.

VI. ACTUALITES DU CNIS

1. Présidence de la commission Territoires

Patrice DURAN annonce que le Sénateur Vanlerenberghe a exprimé le souhait de quitter la présidence de la commission Territoires à brève échéance. Le secrétariat du Cnis a engagé une réflexion sur son remplacement et formulera une proposition au Bureau assez rapidement, la prochaine séance de cette commission étant prévue le 16 mai.

2. Retour sur le colloque du 7 mars 2018

Patrice DURAN indique que le colloque sur la mesure du numérique a connu un franc succès. Il a réuni 220 personnes, dont plus de 50 % étaient étrangères au service statistique public. Le colloque a été de grande qualité et le Président tient à remercier le secrétariat général pour son organisation. Progresser sur la mesure de l'économie numérique constituait l'un des enjeux stratégiques du précédent moyen terme. Le Cnis se devait d'essayer de progresser sur cette mesure, appréhender les enjeux pour la statistique publique et préciser les impacts de l'augmentation exponentielle des données numériques à laquelle les acteurs sont confrontés et qui renvoient aussi à des questions de régulation. Une synthèse sera transmise à brève échéance.

Le colloque comprenait trois parties : la mesure de la croissance dans une économie qui se numérise, les statistiques d'entreprises et les marchés à l'ère du numérique et l'impact du numérique sur les statistiques du marché du travail. Il a mis en lumière des dimensions liées aux interrogations du Cnis sur son moyen terme. Il était bon que le service statistique public se mobilise sur ces questions qui vont l'affecter dans son ensemble.

Dans sa conclusion, le Président du Cnis a fait observer que le colloque avait bien mis en évidence l'ensemble des problèmes méthodologiques et conceptuels que pose cette question de la mesure du numérique. L'explosion des données renvoie à une forme d'empirisme regrettable et il incombe à la statistique publique d'apporter des explications à ce qu'elle observe, car les données n'ont de sens et de portée qu'à partir du moment où on les interprète. Par ailleurs, ce sujet s'inscrivait pleinement dans le rôle du Cnis qui consiste, comme le soulignait en son temps Alain Desrosières, à alimenter l'espace public, porter à la connaissance et fournir des explications aux enjeux auxquels la société est confrontée. L'expansion des données appelle encore davantage à clarifier le rôle et la responsabilité des opérateurs statistiques publics afin qu'ils contribuent à un traitement intelligent de ces données. La démocratie doit en effet être ajustée à la réalité de l'exercice du pouvoir. Au-delà de l'explication, il convient aussi de déterminer la régulation à développer face à cette massification et aux problèmes posés par l'accès aux données privées. Enfin, le Président du Cnis a remarqué que l'augmentation des données numériques soulève de nouvelles questions sur les modes de coordination entre les différents acteurs publics et privés, mais aussi entre les acteurs de la statistique publique. Cet enjeu transparaît également dans les commissions du Cnis. La commission Territoires et la commission Environnement et Développement durable, par exemple, démontrent à quel point ces enjeux se révèlent importants et multifformes. Aujourd'hui, la plupart des politiques publiques renvoient à une pluralité d'objectifs. Qu'il s'agisse de réfléchir sur le territoire ou les questions d'environnement ou de développement durable, il apparaît donc nécessaire de coordonner les échanges sur les données et les acteurs.

Ce colloque a parfaitement montré ces trois dimensions que sont les problèmes méthodologiques que pose aujourd'hui l'accès à ces nouvelles données, le positionnement même du Cnis et du SSP autour de l'ouverture au public et de la régulation à penser sur ces thématiques, régulations qui renvoient aussi à de nouvelles capacités de coordination des différents acteurs. C'est aussi pour ces raisons que la rencontre du 2 juillet que propose le Cnis paraît centrale, car elle permettra d'aller plus loin dans la réflexion sur ces différents points.

3. Information sur l'article 7bis

Isabelle ANXIONNAZ rappelle que l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 est relatif à « la cession au système statistique public (Insee et services statistiques ministériels) des données produites par une administration, une personne morale de droit public ou de droit privé gérant un service public à des fins exclusives d'établissement de statistiques ». Il précise les modalités de cette cession, qui doit intervenir « sur demande du ministre chargé de l'Economie après avis du Conseil national de l'information statistique et sauf disposition législative contraire ».

Jusqu'à présent, les demandes relatives à cet article étaient présentées dans la commission compétente pour ces demandes et donnaient lieu à un avis favorable qui était joint au compte rendu de la commission et utilisé par le service demandeur pour initier la procédure de cession. Or une demande récente du SDES après de l'Agence nationale de l'information sur le logement (ANIL) a attiré l'attention du Cnis sur le fait que ce simple avis n'était pas suffisant au regard de la loi. Désormais, en accord avec l'unité des affaires juridiques de l'Insee, un avis sera émis à l'issue de la commission et signé par le Président de la commission. Cet avis sera ensuite transmis à l'unité des affaires juridiques qui établira une décision signée

par le directeur général de l'Insee par délégation du ministre chargé de l'Economie. Cette décision lancera le processus de cession des données administratives au profit du service demandeur.

Par ailleurs, comme il n'existait aucun lieu pour consulter ces avis, une rubrique a été créée sur le site internet du Cnis, sous l'onglet « Enquêtes ». Il comprendra l'ensemble des avis 7bis émis par le Cnis à compter de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure et reprendra dans un tableau tous les anciens avis rendus en la matière.

4. Thèmes des commissions de printemps

Isabelle ANXIONNAZ indique que les commissions de printemps auront pour thèmes, outre le bilan du moyen terme thématique :

- le système d'information sur les groupes pour la commission Entreprises et Stratégies de marché du 5 avril ;
- les comptes de l'énergie et, sous réserve, le gaspillage alimentaire pour la commission Environnement et Développement durable du 11 avril ;
- les nouveautés de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers pour la commission Système financier et Financement de l'économie du 24 mai ;
- le mal-logement et les évolutions du système d'information sur le logement pour la commission Démographie et Questions sociales du 30 mai ;

La commission Territoires n'a pas encore défini le thème de sa réunion. Enfin, une intercommission rassemblant la commission Emploi, qualification et revenus du travail et la commission Services publics et services aux publics se tiendra le 3 mai et abordera l'emploi des personnes handicapées.

5. Information sur le site du Cnis

Enfin, **Isabelle ANXIONNAZ** rappelle que le site du Cnis a été ouvert le 11 décembre 2017 après sa refonte sans que toutes les données aient été reprises. Cette reprise est maintenant réalisée et le site comprend toutes les données du précédent, notamment tous les rapports depuis 1999. Du 1^{er} janvier 2018 au 19 mars 2018, 7 863 visiteurs ont été recensés, dont 7 709 nouveaux visiteurs ; les visiteurs qui reviennent restent assez peu nombreux (150 environ). Généralement, les visiteurs consultent une page précise et passent peu d'une page à l'autre. Chaque visite s'articule ainsi autour de 2,72 pages en moyenne. La rubrique des enquêtes reste la plus consultée. On observe enfin un effet très positif de la diffusion des lettres d'actualité qui entraîne des pics de fréquentation.

Sur la base de ce constat, trois objectifs ont été fixés : augmenter la notoriété du site, fidéliser les nouveaux visiteurs et augmenter la circulation sur le site. Pour ce faire, le site sera utilisé en mode interactif pour les consultations. Les lettres d'actualité seront désormais envoyées à un rythme bimensuel à l'ensemble des contacts et comporteront des rubriques diversifiées afin d'inciter les internautes à consulter d'autres pages. Un nouveau bilan sera dressé dans quelques mois pour s'assurer que ces actions portent leurs fruits.

VII. CONCLUSION

Patrice DURAN remercie l'ensemble des membres du bureau pour leur présence.

La séance est levée à 12 heures 35.